



HAL
open science

Anacarde, mutation de la gouvernance foncière coutumière et insécurité alimentaire au centre-est de la Côte d'Ivoire

Koffi Moïse Kouassi

► **To cite this version:**

Koffi Moïse Kouassi. Anacarde, mutation de la gouvernance foncière coutumière et insécurité alimentaire au centre-est de la Côte d'Ivoire. LES NOUVEAUX DEFIS DE L'ANTHROPOLOGIE ET DE LA SOCIOLOGIE RURALES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE, LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE APPLIQUEE ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE (LAAEDD), Nov 2022, Abomey-Calavi, Bénin. hal-04368263

HAL Id: hal-04368263

<https://hal.science/hal-04368263>

Submitted on 3 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



ACTES DU COLLOQUE

ISBN: 978-99982-59-49-2
Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre



COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

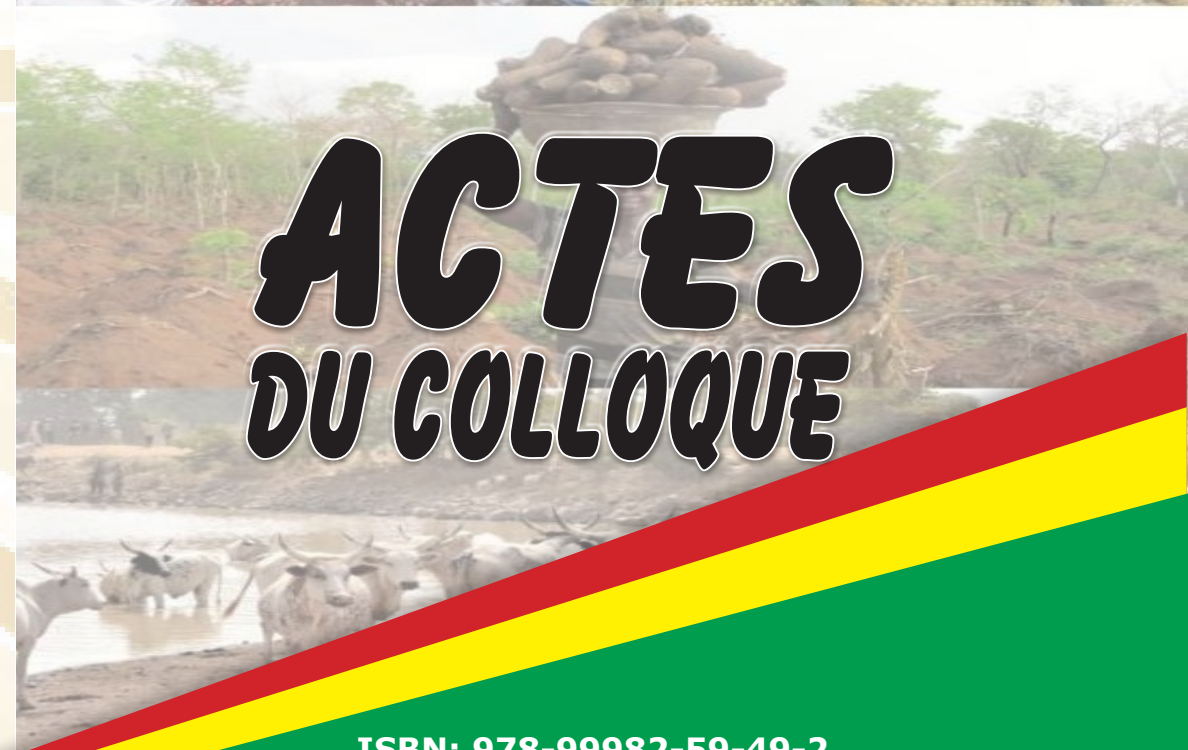
--*-*

LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE APPLIQUEE
ET D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
(LAAEDD)

--*-*

THÈME :

« LES NOUVEAUX DEFIS DE L'ANTHROPOLOGIE
ET DE LA SOCIOLOGIE RURALES POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE »



ACTES DU COLLOQUE

ISBN: 978-99982-59-49-2
Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre

EDITION

Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD), Université d'Abomey-Calavi (UAC)

EDITEURS

BENON MONRA Abdoulaye, HOUEDENOU Florentine,
OUASSA-KOUARO Monique, ABDOU Mohamed

Mise en Page et PAO

Imprimerie : ProTIC Editions et Services

Tél. : 95 86 99 51 / 62 01 38 68 - Email : proticeditions@gmail.com

Maquette de Couverture : LAAEDD@2023

REMERCIEMENTS

Le Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD) a bénéficié pour l'organisation de ce colloque du soutien technique et financier des partenaires. Nous leur exprimons toute notre gratitude



SOMMAIRE

AXE.1. INNOVATIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL	23
RATIONALITES LOCALES STRUCTURANT DES PRATIQUES NON-AGROECOLOGIQUES DE PRODUCTION DE CRINCRIN DANS L'ARRONDISSEMENT D'ATCHANNOU AU SUD DU BENIN <i>Codjo Timothée TOGBE</i>	25
FONDEMENTS BOOLOGIQUES DES TECHNOLOGIES DANS LA GESTION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEUX RURAUX AU BENIN (BOOLOGICAL FOUNDATIONS OF TECHNOLOGIES IN THE MANAGEMENT AND PROTECTION OF THE ENVIRONMENT IN RURAL AREAS IN BENIN) <i>GOÏ Kintossou Xavier François. HOUNDONUGBO Pierrette Affia, AGBANDJI Lucien</i>	43
INNOVATION SOCIALE ET TECHNIQUE EN MILIEU RURAL: FACTEURS D'ACCEPTABILITE DE LA GESTION AGRICOLE DES EXCRETA HUMAINS HYGIENISES DANS LA PREFECTURE DE ZIO (TOGO) <i>Kossi ADJONI</i>	60
CONTRAINTES A LA CULTURE DE PAPAYE SOLO (<i>CARICA PAPAYA Linn</i>) VERSUS INNOVATIONS DES JEUNES PRODUCTEURS A TOGBA ET KPANROUN (COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI, SUD-BENIN) <i>CHODATON Yélognissè Gilles MELIHO Pierre Codjo HESSOU Rodrigue Sèdjro HOUNGBO Emile Nounagnon, ADANDONON Appolinaire</i>	80
L'ADOPTION DE LA SARCLEUSE MECANIQUE EN MILIEU PAYSAN RIZICOLE DE YAMOISSOUKRO, EN COTE D'IVOIRE <i>Coulibaly Gninnan Hervé Koua Effo Fabrice</i>	98

<p>EFFETS DES AMENDEMENTS ORGANIQUES (BIOCHAR ET COMPOST D'ANACARDE) SUR LA CROISSANCE ET RENDEMENT DU RIZ (ORYZA SATIVA L.) EN MILIEU SALIN DANS LA COMMUNE D'ENAMPORE EN BASSE CASAMANCE (SENEGAL)</p> <p style="text-align: right;"><i>M. Yaya Diatta, Sire Diédhiou, Arfang Ousmane Kémo Goudiaby Mariama Dalanda Diallo</i></p>	120
<p>PERCEPTIONS DES POPULATIONS RURALES SUR LA REUTILISATION DES EMBALLAGES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE LA CACAOCULTURE A BIANKOUMA EN CÔTE D'IVOIRE</p> <p style="text-align: right;"><i>Antoine DROH Zoumana COULIBALY</i></p>	140
<p>RATIONALITE TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : LES PRATIQUES AGRICOLES DANS LES COMMUNAUTES RURALES AFRICAINES REVISITEES</p> <p style="text-align: right;"><i>Kouadio Victorien EKPO</i></p>	151
<p>RESISTANCE DES PRATIQUES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU PARC NATIONAL MBAERE-BODINGUE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</p> <p style="text-align: right;"><i>H. D. KEMGUEU FÉKOU Esther TAMDJIA</i></p>	170
<p>« BONNES PRATIQUES AGRICOLES (BPA) DE CULTURE D'ANACARDE A L'EPREUVE DES PRATIQUES PAYSANNES A SINANVESSOU »</p> <p style="text-align: right;"><i>KOUASSI Kouadio Edouard KONAN Kouakou Blaise</i></p>	186
<p>PRODUCTION VIVRIERE DURABLE EN COTE D'IVOIRE : QUAND L'ADOPTION DES HERBICIDES MENACE L'ENVIRONNEMENT ET LA VIE DES AGRICULTEURS DE N'GUESSANKRO</p> <p style="text-align: right;"><i>Kouadio Edouard KOUASSI Aménan Kan Delphine N'GUESSAN</i></p>	203
<p>APPORTS ECONOMIQUES ET SANITAIRES DE L'AGRICULTURE DANS LES PERIMETRES IRRIGUES DU CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE : CAS DE NIANRA ET DE NABYON</p> <p style="text-align: right;"><i>Armand KOULAÏ</i></p>	225

IMPACTS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'USAGE DES INTRANTS CHIMIQUES DANS LE MARAICHAGE A GONATE (CENTRE-OUEST CÔTE D'IVOIRE)	243
<i>Paul LOHI</i> <i>Dédoh Pacôme GONSAN</i>	
NORMES SOCIALES ET CONSERVATION DES ESPÈCES FLORISTIQUES DANS LES ESPACES AGRAIRES EN CÔTE D'IVOIRE : CAS DES PAYSANS SENOUFU DU DÉPARTEMENT DE FERKESSÉDOUGOU	273
<i>MAMBA Tchimou Bernard</i> <i>TRA Fulbert</i>	
EXPÉRIENCES PAYSANNES DE LA PRATIQUE AGROFORESTIÈRE DANS LA CACAOCULTURE À BONON (CENTRE-OUEST CÔTE D'IVOIRE)	295
<i>Didié Armand ZADOU</i> <i>Dédoh Pacôme GONSAN</i> <i>Claire Déborat AGYAPONG</i> <i>Yao Sabas BARIMA</i>	
EFFETS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA COMMUNE DE DANGBO	316
<i>Sandé ZANNOU</i> <i>Alain Serge HEVINON</i>	
VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE ET STRATEGIES DE RESILIENCE AUX RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ AU BENIN	340
<i>Koffi Médard MINHOUNTCHI,</i> <i>Prof Ibouaïma YABI</i> <i>Dr Pocoun Damè KOMBIENOU</i>	
AXE.2. DYNAMIQUES DE LA TRANSHUMANANCE ET DU FONCIER RURAL	359
SEDENTARISATION DES ELEVEURS ET DURABILITE DE L'AMELIORATION DU SYSTEME D'ELEVAGE TRANSHUMANT SUR LE TERRITOIRE DE GOGOUNOU AU NORD-BENIN	361
<i>Imorou YAROU</i>	
L'ETAT DE SENTIMENTS A L'EPREUVE DES CONFLITS AGROPASTORAUX ET INTERCOMMUNAUTAIRES AU BENIN	378
<i>ELIJAN Bélou Abiguël,</i>	

ACTEURS ET FONDEMENT DES CONFLITS DANS LE LOTISSEMENT D'AKASSATO <i>Marius Léonce R. ALAVO</i>	413
ANACARDE, MUTATION DE LA GOUVERNANCE FONCIERE COUTUMIERE ET INSECURITE ALIMENTAIRE AU CENTRE-EST DE LA COTE D'IVOIRE <i>Koffi Moïse KOUASSI</i>	430
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT DANS LE CENTRE DU BENIN, DILEMME DE L'AGRICULTEUR FACE AUX CONTRAINTES <i>Ahikpon. Clément GANDEBAGNI Zountchégbé Yves MAGNON Sylvain EFIO Cocou. Rigobert TOSSOU</i>	454
PROBLEMES LIES A L'APPROPRIATION DU FONCIER DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAZUE (COMMUNE DE GRAND-POPO, BENIN) <i>Hervé A. KOMBIENI</i>	474
DE LA CRISE FONCIERE AUX CONFLITS D'USAGES DANS LE PERIMETRE IRRIGUE DU BARRAGE DE LAGDO AU NORD CAMEROUN <i>Benoît MOBARA</i>	495
AXE.3.FEMMES, ORGANISATIONS PAYSANNES ET ECONOMIE RURALE	519
AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU GROUPEMENT MIXTE LÔBOUKÊMIAN DE BROFODOUMÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) ECONOMIC EMPOWERMENT OF WOMEN FROM THE LÔBOUKÊMIAN MIXED GROUP OF BOFODOUMÉ (SOUTH-EAST OF CÔTE D'IVOIRE) <i>Koffi KONAN N'guessan Apollinaire KOUADIO Jean-Claude N'GUIA</i>	521

<p>ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF : UNE ANALYSE COMPAREE DE LA PRATIQUE CHEZ LES FEMMES FONCTIONNAIRES ET NON FONCTIONNAIRES A ABOMEY-CALAVI</p> <p style="text-align: right;"><i>GANSARI Latifatou BAGUIRI Oumêmath BENON MONRA Abdoulaye</i></p>	541
<p>DETERMINANTS DE L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES DES FEMMES AUX TERRES AGRICOLES A DANANE</p> <p style="text-align: right;"><i>Aymard Boris GOULIN</i></p>	561
<p>LA QUESTION DE LA SURVIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES AGRICOLES DANS LA COMMUNE D'ALLADA : CAS DES PRODUCTEURS D'ANANAS».</p> <p style="text-align: right;"><i>Hermann Léopold HOUSSOU Bruno MONTCHO John A.AKINTOLA</i></p>	580
<p>AGRICULTURE LOCALE ET LEADERSHIP FEMININ EN MILIEU RURAL IVOIRIEN</p> <p>N'guessan Adjoua Kloblé Paule-Hélène KOFFI</p> <p style="text-align: right;"><i>Martine GBOUGNON Prisca Justine EHUI</i></p>	596
<p>AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DU GROUPEMENT MIXTE LÔBOUKÊMIAN DE BROFODOUMÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)</p> <p style="text-align: right;"><i>Koffi KONAN N'guessan Apollinaire KOUADIO Jean-Claude N'GUIA</i></p>	616
<p>LEADERSHIP FÉMININ ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS : L'EXEMPLE DES FEMMES DU MARCHÉ À TOMATE DE KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE)</p> <p style="text-align: right;"><i>YEO Lanzéni KONE Mamadou OUATTARA Zana Souleymane</i></p>	637

AXE.4. ÉDUCATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU RURAL	653
LA RÉPLICABILITÉ COMME UN BESOIN FONDAMENTAL DE LA DURABILITÉ DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE AKB 2010 A 2020 <i>AMEGANVI Anoumou Senyon CAPO Yaovi Martin DJANATO Comlan Marcellin Dr. BENON MONRA Abdoulay</i>	655
GOUVERNANCE SOCIALE A LA CROISEE DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE METHODISTE DU BENIN : CAS DE LA REGION SYNODALE DE CALAVI-LAC <i>DODO Wassigbetodé Nestor BENON MONRA Abdoulaye</i>	677
WARRANTAGE ET RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE A MAYAHI (NORD-EST MARADI AU NIGER) <i>ABDOU BAGNA Amadou, CHEKOU KORE Elhadji Mohamoud, ADJAKPA Tchékpo Théodore NON-NDE DJIDAINARI Israël</i>	701
TAS D'ORDURES EN MILIEU RURAL : QUELS USAGES DANS LA COMMUNAUTE ADJA DE KOKOHOUE A DJAKOTOMEY ? <i>AGBO Baruc Yisévivi Cyriaque Dr. BENON MONRA Abdoulaye</i>	721
GESTION DE LA MENSTRUATION EN MILIEU SCOLAIRE : DES DIFFICULTÉS HYGIÉNIQUES A LA STIGMATISATION CHEZ LES JEUNES FILLES AU CEG 1 LOKOSSA <i>Hermine Noëlie Chimène A. AHOUNDO Yvette Dona VLAVONOU Abdoulaye BENON-MONRA</i>	742
GLEHWE ET 'ZUNME ', UNE APPROCHE CRITIQUE PAR LA MONDIALISATION DU MIMETISME RURALISTE CARTESIEN MANICHEISTE. POUR UNE RUPTURE EPISTEMOLOGIQUE PAR LA REFLEXION MANTIQUE DU VODUN <i>Raymond Coovi ASSOGBA, Sèmèvo Adolphe Aimé SENON</i>	766

<p>QUAND LA METHODE CONTRACEPTIVE MODERNE S'OPPOSE A LA PENSEE GENESIQUE DANS LES SOCIETES TRADITIONNELLES : L'EXEMPLE DU CANTON N'KADJE CHEZ LES AKYE DU DEPARTEMENT D'ADZOPE EN COTE D'IVOIRE</p> <p style="text-align: right;">ATSE ACHI AMEDEE-PIERRE DIABATE Songui</p>	788
<p>L'EDUCATION PAR L'INFORMATION CONTINUE DES POPULATIONS AU RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE : CAS DES POPULATIONS DE BLOCKHAUSS DANS LA COMMUNE DE COCODY-ABIDJAN</p> <p style="text-align: right;">SORO NAHOUA ADAMA DIABATE SONGUI SILUE DONAKPO</p>	817
<p>RURALITE, URBANITE ET PERFORMANCES SCOLAIRES : UNE ETUDE AUPRES DES ELEVES TOGOLAIS DES CLASSES DE QUATRIEME DU PREMIER CYCLE DU SECONDAIRE</p> <p style="text-align: right;">BAWA Ibn Habib</p>	834
<p>DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'ÉLECTRIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT DE GUILMARO A KOUANDÉ.</p> <p style="text-align: right;">FICO GOUNOU GILDAS DEGBOE ROLANDE ABDOULAYE BENON MONRA</p>	850
<p>ORGANISATION INTERNE DE L'ETABLISSEMENT ET RENDEMENTS SCOLAIRES DIFFERENTIELS DANS LES LYCEES DE LA COMMUNE DE KARA AU TOGO.</p> <p style="text-align: right;">Biriziwè HOULOUM</p>	869
<p>LA RESILIENCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX (EPN) EN PERIODE COVID-19 EN COTE D'IVOIRE : CAS DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)</p> <p style="text-align: right;">KAMBE Kambé Yves HYDA Jules OUATTARA Kalilou</p>	891
<p>PRATIQUE DE L'ORPAILLAGE ET DEGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RURALES : ETUDE DE CAS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE TIENKOIKRO (COTE D'IVOIRE).</p> <p style="text-align: right;">KOFFI Fêtê Ernest KOUADIO Kouassi Kan Adolphe SANGARE Moussa</p>	911

<p>LES ENJEUX DES MENSTRUATIONS DES ELEVES AU COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL D'AHOSSOUGBETA DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI</p> <p style="text-align: right;"><i>KOUNAKOU Roger</i> <i>BEDIE Vignon Dègbédji</i> <i>OUASSA KOUARO Monique</i></p>	928
<p>ENJEUX ET DEFIS DU FINANCEMENT AGRICOLE AU BENIN : UN BREF DIAGNOSTIC EXPLORATOIRE DE SITUATION</p> <p style="text-align: right;"><i>HUSSEIN Mohamed Hachem</i></p>	941
<p>PROBLEMATIQUE DU PLURALISME THERAPEUTIQUE DANS LES SOINS GESTATIONNELS ET OBSTETRICAUX A ZAGNANADO</p> <p style="text-align: right;"><i>AHONAKO Assoudé Paul</i> <i>Benon Monra Abdoulaye</i> <i>Houngnihin Roch Appolinaire</i></p>	962
<p>EDUCATION AFRICAINE ET DEVELOPPEMENT CHEZ LES AÏZO DU BENIN : CAS DE OUEGA, OUEDO ET HEVIE</p> <p style="text-align: right;"><i>Norbert SEHO GODOSSOU</i> <i>Hervé Worou AFOUDA</i> <i>Yarou GUERA CHABI YORO</i></p>	986

Les opinions défendues dans le présent ouvrage n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux structures auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux.

COMITE SCIENTIFIQUE

Professeur Placide CLEDJO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Maxime da-CRUZ, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Félicien AVLESSI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Albert TINGBE AZALOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Dodji AMOUZOUVI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Adolphe KPATCHAVI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Nassirou BAKO ARIFARI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rock MONGBO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Paulin HOUNSOUNON-TOLIN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Monique OUASSA KOUARO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Charles Lambert BABADJIDE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Abou-Bakari IMOROU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rock HOUNGNIHIN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Sidonie HEDIBLE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Thierry AZONHE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Elisabeth FOURN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Christophe HOUSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Pascal DAKPO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Sévérin Marie KINHOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Odile GUEDEGBE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rogatien TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Patrick HOUSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Romuald TCHIBOZO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Issiaka KONE, Université de Daloa, Côte d'Ivoire
Professeur Alkassoum MAIGA, Université de Ouagadougou 1, Burkina-Faso
Professeur Aimé F. Kocou HETCHELLI, Université de Lomé, Togo
Professeur Essé AMOUZOUN, Université de Lomé, Togo
Professeur Gabriel BOKO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Brice TENTE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Michel BOKO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Euloge OGOUWALE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Rigobert TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Moussa GIBIGAYE, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Vincent OREKAN, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Julien GBAGUIDI, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Professeur Seydou GOUDA, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Dr Karl Martial NASSI, Maître de Conférences, Université Nationale d'Agriculture de Porto Novo, Bénin
Dr Charles LIGAN, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Azizou CHABI IMOROU, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Ilyass D. SINA, Maître de Conférences, Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo
Dr Jacques Charles E. AGUIA DAHO, Maître de Conférences, Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo, Bénin
Dr Raymond ASSOGBA, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Emilia AZALOU-TINGBE, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
Dr Bonaventure d'Olivéira, Maître-Assistant, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITE D'ORGANISATION

Président : Dr Abdoulaye BENON MONRA, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

1^e Vice-présidente : Dr Florentine HOUEDENOU, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

2^e vice-Président : Dr TAKPE K. Auguste, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

SECRETARIAT SCIENTIFIQUE :

Docteur Sèmèvo A. Aimé SENON

Docteur Bélou Abiguël ELIJAN

Docteur Gérard AGOGNON

Docteur Hermann Léopold HOUESSOU

M. Djibrila YOUSSAOU KARIM, Doctorant

M. AGBO Y. Baruc, Doctorant

PREFACE

Le Bénin est honoré d'abriter, pour la deuxième fois un Colloque International initié par le Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD). Ce colloque intitulé : « *Les nouveaux défis de l'Anthropologie et de la Sociologie Rurale pour un Développement Durable en Afrique* » s'est tenu du 16 au 18 novembre 2022 sur le campus universitaire d'Abomey-Calavi. Cette manifestation scientifique est l'expression de la vitalité de l'Université d'Abomey-Calavi où la tradition des rencontres scientifiques est maintenue et renforcée. Le thème du colloque est une source de réflexions scientifiques, théoriques et pratiques dans la mesure où il confirme que le monde rural est un terrain d'application de l'Anthropologie et de la Sociologie.

En effet, les travaux de recherche en sciences humaines et sociales portant sur le monde rural avaient un choix prépondérant et s'inscrivaient dans une vision développementaliste. Mais, l'intérêt pour l'analyse de la « ruralité » s'est étiolé au fil des années. Progressivement, il est remplacé par d'autres objets scientifiques portant en leur sein de nouvelles préoccupations, et donc de nouveaux défis qu'imposaient l'accélération et l'accentuation de l'urbanisation dans les pays africains. La diversité des dynamiques internes aux sociétés africaines portées par les politiques publiques a davantage affaibli le pilier dorsal de développement conféré à la ruralité. A ce constat, s'ajoute l'élaboration des politiques de coopération pilotées de l'extérieur par les Partenaires Techniques et Financiers, dont le relais est assuré à l'interne dans un sens de mobilisation de ressources vers d'autres problématiques faisant objets de recherche.

Dès lors, la « ruralité » dans les sciences humaines et sociales est devenue prisonnière des approches eurocentriques (paradigmes et schèmes d'analyse). Certes, quelques approches de contextualisation

problématique et conceptuelle émanent de certains chercheurs "africanistes". Elles restent cependant dubitatives.

Ainsi, au cours de ce rendez-vous scientifique s'étalant sur trois (03) jours, les chercheurs scientifiques, dans une approche holistique, voire pluridisciplinaire, ont mis en exergue le problème de cette myopie scientifique dans le domaine des sciences humaines et sociales, en l'occurrence de l'Anthropologie et de la Sociologie face aux nouveaux défis que revêt désormais l'objet d'étude de la ruralité en Afrique.

Quatre (04) axes thématiques ont meublé les échanges :

1. Innovations agricoles et environnement en milieu rural

- Perceptions sociales et dynamique des innovations agricoles
- Mécanisation agricole et dégradation de l'environnement
- Intrants agricoles, santé et protection de l'environnement
- Gestion des forêts, accès aux ressources hydrauliques et exploitation agricole

2. Dynamiques de la transhumance et du foncier rural

- Transhumance et conflits fonciers
- Genre, accès et contrôle du capital foncier

3. Femmes, organisations paysannes et économie rurale

- Stratégies des acteurs, pouvoir et développement agricole
- Leadership féminin, inclusion sociale et dynamique de l'économie rurale
- Femmes et fonctionnement des exploitations paysannes agricoles
- Projets de développement rural

4. Éducation et développement durable en milieu rural

- Savoirs, savoir-faire féminins et agriculture durable
- Education pour une santé humaine et animale durables en milieu rural
- Dynamiques sécuritaires dans le monde rural (Criminalité et Déviances)
- Professionnalisation des activités rurales et sécurité alimentaire
- Culture numérique, production agricole et accès aux marchés d'écoulement

L'essentiel de ces réflexions ont porté sur des questions liées aux innovations agricoles en milieu rural , aux dynamiques de la transhumance et du foncier rural, au leadership de la femme au coeur de l'organisation paysanne, sur l'économie rurale , sur l'éducation au développement durable en milieu rural, facteurs déterminants du bien-être des communautés selon les Objectifs du Développement Durable (ODD) N°3, N°4 et N°8, *etc.* Ce sont des enjeux qui sont de nouveaux défis de l'Anthropologie et de la Sociologie Rurale, si elles veulent contribuer véritablement au Développement Durable en Afrique.

Au total, quatre-vingt-cinq (85) communications ont effectivement été présentées dans les six (6) ateliers constitués avec deux cents sept (207) chercheurs en provenance de dix-huit (18) universités, quatre (4) instituts et trois (3) Centres de Recherche répartis dans neuf (09) pays à savoir : l'Allemagne, le Bénin, le Burkina Faso, la Belgique, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, le Togo.

Ces participants sont composés d'enseignants et chercheurs de diverses disciplines scientifiques et professionnelles dont les spécialistes des sciences humaines et sociales, des sciences expérimentales, des traducteurs, des interprètes, des journalistes et communicateurs et acteurs variés du monde rural. En raison des contraintes sanitaires mondiales particulièrement délicates dues à la COVID-19, ce rendez-vous scientifique est organisé en mode hybride : visio conférence et en présentiel.

Les présents actes du 2ème colloque du Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD) mettent en évidence les textes de communications sélectionnés, et après avis consentant des auteurs, comblent le besoin de publication, et donc d'informer.

Le Comité d'Organisation tient à exprimer ses remerciements aux personnes physiques et morales qui ont contribué à la tenue effective de ce colloque et à l'édition de ces présents actes. Il s'agit entre autres, de :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- L'Université d'Abomey-Calavi ;
- Rectorat de l'Université d'Abomey-Calavi ;

- l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, Espaces, Cultures et Développement ;
- la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi;
- sponsors individuels et institutionnels ;
- partenaires.

Dr (MC) BENON MONRA Abdoulaye
Le Président du comité d'organisation du colloque

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

**ANACARDE, MUTATION DE LA GOUVERNANCE
FONCIERE COUTUMIERE ET INSECURITE
ALIMENTAIRE AU CENTRE-EST DE LA COTE D'IVOIRE**

Koffi Moïse KOUASSI

Doctorant en sociologie

Centre de Recherche pour le Développement (CRD)

Laboratoire d'Agroéconomie et de Développement Rural (LADR)

Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké, koffimoise87@gmail.com

Résumé

Le développement de l'agriculture de plantation en milieu rural ivoirien a engendré de nombreuses transformations dans l'organisation socio-foncière traditionnelle. Cet article propose une analyse des transformations contemporaines des règles d'allocation et d'usage des terres rurales dans le centre-est de la Côte d'Ivoire et de son impact sur la situation alimentaire, sous l'effet du développement d'une culture de rente : la noix de cajou. L'approche évolutionniste de la théorie des droits de propriété a servi de fondement théorique de l'étude. À travers une approche de recherche qualitative, la recherche documentaire, l'observation directe et un guide d'entretien semi-directif ont servi à la collecte de données. On retient que la dynamique de la culture de l'anacarde a impulsé une mutation de la gouvernance foncière coutumière avec une évolution vers l'individualisation et l'aliénation du droit d'usage sur la terre – apparent à une stratégie d'accaparement individuel d'espaces fonciers collectifs et à une construction d'identité individuelle et privative sur la propriété foncière familiale. L'aliénation du droit d'usage et la privatisation de l'espace foncier collectif provoquent ainsi une saturation foncière ouvrant la voie à une réduction des superficies dédiées à la production vivrière qui expose les paysans dans leur milieu à une insécurité alimentaire.

Mots clés : Anacarde, gouvernance foncière, famille

**CASHEW NUTS, CHANGES IN CUSTOMARY LAND
GOVERNANCE AND FOOD INSECURITY IN CENTRAL-
EASTERN CÔTE D'IVOIRE**

Abstract – The development of plantation agriculture in Ivorian rural areas has led to many transformations in the traditional socio-land

organization. This article offers an analysis of the contemporary transformations of the rules of allocation and use of rural land in the center-east of Côte d'Ivoire and its impact on the food situation, under the effect of the development of a culture income: the cashew nut. The evolutionary approach to property rights theory served as the theoretical foundation of the study. Through a qualitative research approach, documentary research, direct observation and a semi-directive interview guide were used to collect data. We note that the dynamics of cashew cultivation have driven a change in customary land governance with evolution towards individualization and alienation of the right of use on the land - apparent to a strategy of individual monopolization of collective land spaces and to the construction of individual and private identity on family land. The alienation of the right of use and the privatization of the collective land space thus cause a land saturation opening the way to a reduction in the areas dedicated to food production which exposes the peasants in their environment to food insecurity.

Keywords: Cashew nuts, land governance, family

Introduction

En Côte d'Ivoire, la question foncière est structurée par l'histoire du développement de l'agriculture de plantation (Soro, 2009). Confinée depuis les années 1920 dans les zones forestières, l'économie de plantation caféière et cacaoyère n'a pu se développer que grâce à l'apport d'importants courants migratoires depuis les régions de savane ivoirienne (Dupire, 1960 ; Schwatz, 1972 ; Chauveau, et Dozan, 1985 ; Colin, 1990 ; Soro et Colin, 2008). Dans le milieu de savane ivoirien, la dépendance des cultures vivrières chez les paysans va susciter une disparité territoriale dans la répartition des cultures de rente nationale. L'État ivoirien, pour résoudre ces questions de disparité va mettre en œuvre de nombreux projets porteurs d'innovations agricoles notamment, les politiques de diversification des cultures de rentes à partir des années 1960. Ces politiques agricoles mises en œuvre pour maintenir l'équilibre territorial dans la répartition des cultures de rente nationale vont favoriser l'anacarde comme la culture de rente des zones de savane et particulièrement du centre-est de la Côte d'Ivoire. Dans le contexte actuel caractérisé par

la croissance des exploitations de rente pérenne, la situation foncière du milieu savanicole présente des enjeux fonciers similaires à la zone forestière.

Dans le milieu rural ivoirien, l'accès à la terre avant le développement de l'agriculture de plantation villageoise reposait sur un principe d'économie morale selon lequel : tout individu a le droit d'avoir accès aux ressources nécessaires à sa subsistance (Chauveau, 2006). Parallèlement, les terres agricoles en zone de savane étaient considérées comme un bien non privatif dont la gestion était régie par des règles et principes coutumiers. Toutefois, la croissance démographique, la libéralisation économique et les crises répétitives qui ont favorisé le retour des jeunes chômeurs citadins, des déscolarisés et des immigrés en zone forestière vers leur localité d'origine concourent à faire de l'accès à la terre un enjeu primordial (Beauchemin, 2000 ; Lavigne Delville, 2006). Ainsi, l'affectation des terres au sein des familles connaît une importante évolution. Celle-ci est soutenue par l'application de la loi foncière du 23 décembre 1998 qui se présente comme une législation de conversion volontariste des droits « coutumiers » en un système de droit de propriété privé de préférence individuel (Chauveau, 2002). Elle entraîne la redéfinition des stratégies d'appropriation des réserves foncières (Le Guen, 2004) dans ce milieu où l'usage de la terre privilégie le droit d'usage temporaire. Ainsi, la gouvernance foncière coutumière dans le centre-est de la Côte d'Ivoire est depuis le développement de la culture de l'anacarde soumise à de nombreux bouleversements liés aux stratégies paysannes d'appropriation (au sens d'une propriété absolue y compris le droit d'aliénation) individuelle des terres lignagères.

Ce contexte général d'appropriation individuelle d'espaces fonciers collectifs est largement mis en évidence dans de nombreux travaux de recherches conduits en Côte d'Ivoire. Cependant, ces recherches s'inscrivent généralement dans la perspective des zones forestières avec en particulier l'analyse des rapports entre autochtones et migrants à propos des cessions ou transferts de droits. Les évolutions en ce qui concerne les règles d'allocation et d'usage du foncier agricole dans l'environnement familial – sous l'impulsion des cultures pérennes en zone septentrionale demeurent une question encore peu explorée par les études conduites en Côte d'Ivoire. Ces

constats nous permettent de mettre en œuvre cette recherche dont l'objectif vise à analyser les transformations contemporaines des règles d'allocation et d'usage du foncier dans le centre-est de la Côte d'Ivoire sous l'effet du développement de la culture de l'anacarde. Selon la version évolutionniste de la théorie des droits de propriété (Johnson, 1972 ; Platteau, 1996 ; Platteau, 1998 ; Lavigne Delville, 2006 ; Boué, 2013), il n'y a pas de compétition foncière tant que la terre est abondante. Cependant, avec l'augmentation de la population et le développement d'une agriculture de marché, de nombreux propriétaires terriens émergent à côté des chefs de lignage jadis garants des terres ancestrales. L'approche évolutionniste de la théorie des droits de propriété permet de montrer le passage d'une gestion coutumière collective à une gestion individualisée, et la recrudescence d'une culture de rente pérenne, mettant en péril l'autosuffisance alimentaire locale et nationale.

1. Matériels et méthode

La recherche porte sur le département de Kouassi-Kouassikro situé dans la région du N'zi au centre-est de la Côte d'Ivoire. Chef-lieu de commune du département de Kouassi-Kouassikro, il couvre une superficie de 1 380 km² et compte 29 612 habitants, organisé selon la tradition Akan. C'est une zone agropastorale où prédominait jusqu'à l'an 2000 une agriculture de type familiale destinée à l'autoconsommation. À l'instar des milieux de savane ivoiriens, l'avènement de l'économie de plantation villageoise a induit une profonde mutation avec notamment la régression des cultures vivrières dans le département de Kouassi-Kouassikro.

Dans la phase empirique, une approche qualitative basée sur les enquêtes de terrain en immersion a été privilégiée. La méthodologie s'appuie sur une recherche bibliographique et des investigations de terrain. L'enquête de terrain a été réalisée de fin avril à septembre 2020 dans le département de Kouassi-Kouassikro précisément dans les villages de Kouassi-Kouassikro, Mékro et Bounda. Les catégories d'acteurs concernées par la gestion intrafamiliale (au sens de famille élargie) du foncier ont été incluses dans l'échantillon d'étude regroupant 200 individus. Il s'agit notamment des chefs de lignage ou chefs coutumiers (37), des chefs de ménage agricole (85), des jeunes ayants droit lignagers (78).

Les entretiens étaient orientés sur les trajectoires d'accès à la terre et de la gestion du droit foncier au sein des groupes familiaux. Les interviews réalisées avec les chefs de lignage (chefs coutumiers) portaient sur les conditions d'acquisition des terres conformément au droit coutumier, l'évolution des modalités de la gouvernance foncière coutumière et des modes d'appropriation de la terre, l'impact du développement de la culture de l'anacarde sur la gouvernance foncière et la gestion du foncier vis-à-vis des femmes. Ces interviews ont été complétées par les entretiens individuels avec les chefs d'exploitations agricoles issues des familles nucléaires. A l'absence d'une base de données fiable sur les ménages agricoles, les chefs d'exploitation ont été interrogés de façon aléatoire et sans critère de sélection *a priori*. Compte tenu du caractère sensible de la question foncière, les entretiens longs et approfondis ont été effectués sur l'ordre de plusieurs passages. Ces interviews individuelles réalisées avec les chefs d'exploitation ont porté sur les types de cultures produits, les superficies détenues, les modes d'acquisition des terres et les évolutions dans la situation alimentaire locale depuis le développement de l'anacarde. En ce qui concerne les entretiens réalisés avec les jeunes (les ayants droit lignagers), ils ont principalement porté sur les stratégies d'appropriation en vigueur pour imposer ou matérialiser leurs droits d'aliénation sur les parcelles lignagères. En plus, 4 focus groups ont été réalisés (2 avec les nouveaux venus et 2 autres avec les ayants droit locaux) en complément des enquêtes exhaustives, impliquant 8 ayants droit par groupe de discussion. L'avantage du focus group dans cette étude est qu'il permet de recueillir à travers la confrontation des idées énoncées par ces jeunes, leur attitude face aux transactions foncières réalisées par les aînés ainsi que les stratégies d'appropriation foncière en vigueur. De plus, un recensement de 350 paysans a été réalisé pour évaluer la croissance de la culture de l'anacarde chez les ménages agricoles. Ceci permet de constater que 92,3% des ménages paysans produisent l'anacarde.

La diversité des entretiens constitue un choix méthodologique déterminé par le souci de procéder à une analyse fine de la pression de la culture de l'anacarde sur la gouvernance foncière coutumière, en passant par la catégorisation des différents acteurs intervenant dans le

jeu foncier local à l'échelle des groupes familiaux. Ce choix vise à garantir à travers une certaine triangulation, un bon niveau d'objectivation de la réalité, en diversifiant et en recoupant diverses sources d'informations. Notre approche relève d'une ethnographie des droits fonciers et de l'accès à la terre au sein des groupes familiaux (Colin, 2006 ; Lavigne Delville *et al*, 2017). En outre, les observations sur les aménagements agricoles ont complété les entretiens semi-directifs et focus groups et ont permis de saisir l'information au vif de la réalité. Notre démarche d'analyse s'inscrit dans une approche ethnographique dont la démarche consiste à la recherche de signification ou de sens ; à travers l'interprétation des informations fournies par les enquêtés.

2. Résultats

2.1. Gestion coutumière du droit foncier dans le cadre de l'agriculture

Dans le département de Kouassi-Kouassikro comme dans la plupart des sociétés Baoulés, la gestion du foncier pour l'agriculture repose sur les relations de parenté. La famille élargie est la base de l'organisation familiale avec le matriarcat comme système d'héritage. Celle-ci se présente comme une entité vaste composée de plusieurs ménages et forme une unité de résidence et d'appropriation foncière sous l'autorité du chef de lignage. Les ménages agricoles dans ce département comptent en moyenne 6 individus et leur superficie moyenne de plantation d'anacarde s'élève à environ 5 hectares. Le chef de lignage en pays Baoulé est l'aîné descendant de la lignée matrilineaire de l'ancêtre qui fut le premier occupant avec une activité agricole. Dans ce système d'organisation familiale, les neveux sont les principaux successeurs de leur oncle. C'est-à-dire, seul le fils aîné de la sœur la plus âgée peut prétendre à la succession du chef de lignage. La terre est distribuée par le chef de lignage aux chefs de familles nucléaires. Le système matrilineaire en termes d'héritage repose sur le postulat selon lequel le cordon ombilical constitue l'argument le plus pertinent pour établir l'appartenance d'un individu à sa lignée (Coulibaly, 2006). C'est-à-dire l'héritier et celui dont il reçoit l'héritage doivent être lié par le sang. En effet, dans les cas d'infidélité de la femme, l'homme n'est pas toujours sûr que l'enfant qu'on lui

attribue est bien le sien. Or les liens de sang qui unissent l'enfant à la mère, à ses frères et sœurs utérins sont plausibles et incontestables (Diabaté, 1989). Eu égard aux mutations socio-politiques et économiques à laquelle la société actuelle est soumise, l'héritage en ligne matrilineaire fait objet de contestation dans la mesure où il engendre des situations conflictuelles. Les systèmes fonciers africains étant dynamiques et flexibles (Lavigne Delville, 1998), le matrilineage cède de plus en plus la place au patrilineage. Cette succession en ligne patrilineaire s'est également renforcée par l'article 9 de la loi n°64-379 du 7 octobre 1964 portant transmission de l'héritage aux enfants. En effet, en cas de conflits d'héritage, cette loi ne reconnaît aucun autre droit que celui du fils sur la terre du défunt. Cependant, les systèmes d'héritage en ligne patrilineaire pratiqué de nos jours dans la société baoulé ne portent que sur les biens matériels acquis par le père et la mère. Toutefois pour ce qui est de la transmission du pouvoir politique, il se fait incontestablement dans le cadre matrilineaire (Kra, 2011). Dans le département de Kouassi-Kouassikro, l'héritage représente 91% des modes d'accès au foncier. Parmi ce taux important, 93% des terres obtenues par héritage sont le fait d'une succession patrilineaire contre 7% par le système matrilineaire.

Au sein des ménages, les descendants restent soumis à l'autorité des chefs de ménage, mais plus rigoureusement à celle de l'aîné du segment de lignage – principal détenteur du droit d'administration (droit de définir le droit des autres) du foncier. Dans le système de transaction en vigueur, l'enfant peut recourir à la terre de son père comme à celle de la lignée de sa mère pour la production agricole. Si autrefois, le fils héritait exclusivement de la lignée paternelle pour les cultures arboricoles, cette situation s'avère particulièrement différente de nos jours. À une époque récente, lorsqu'un fils avait recours à la terre de la famille maternelle, le droit d'usage restait limité à la production vivrière. Mais aujourd'hui, cette pratique semble révolue d'autant plus que certains descendants héritent du côté de la lignée maternelle pour les cultures pérennes et en particulier pour la production de l'anacarde.

Dans les différents ménages, lorsqu'une fille est en âge de se marier, elle quitte la concession de son père pour créer son propre ménage. Dans ces conditions, elle bénéficie des privilèges de la terre de la lignée de son mari. En effet, en pays Akan notamment chez le groupe ethnique Baoulé, les femmes sont généralement exclues de l'héritage des terres et beaucoup d'arrangements locaux dans l'intimité des relations particulières, unissant les aînés des segments de lignage entre eux ou dans le secret avec leur étranger sont fréquents. À la différence des hommes qui disposent des droits définitifs sur la terre, les femmes restent les plus vulnérables dans la mesure où leur droit sur la terre se réduit exclusivement à la production vivrière (sauf très rare exception). Dans les cas d'exception, elles restent majoritairement sous la couverture de leur mari ou héritent généralement d'une partie de la plantation de leur défunt père.

Si cela l'est pour la jeune fille, il en est autrement pour la majorité des hommes qui en général restent dans la grande cour familiale après leur mariage. Dans leurs jeunes âges en effet, les enfants représentent la principale force de travail dans les exploitations familiales dirigées par le chef de lignage. Ainsi, à l'âge de se marier, ils reçoivent en reconnaissance de l'acte posé à l'adolescence, une portion de terre de la part de l'aîné. Généralement, les droits acquis se résument au droit d'usage. C'est-à-dire, l'accès à la terre par les ayants droit ne leurs confèrent pas un droit d'usage exclusif d'autant plus que la terre n'appartient pas à un seul individu, mais plutôt au groupe familial. Malgré tout, ils entretiennent de façon régulière le lien de parenté avec leur grande famille à travers un soutien qu'ils apportent à l'aîné pendant l'intensification des travaux agricoles. Cette reconnaissance traduite en acte concret par les récipiendaires en faveur des aînés leur permet parfois de bénéficier des surplus de terre pour exercer ici encore un droit d'usage. Le marquage du patrimoine foncier est fait par l'aîné du segment de lignage et reconnu à partir : « *du défrichage ancestral qui s'en est suivi de la répétition progressive des pratiques agricoles par les membres du segment de lignage dans lequel je* (le chef du segment de lignage) *suis issu* » (extrait de l'entretien avec un chef de lignage).

En ce qui concerne les transactions extra-familiales, la principale option rencontrée dans le département est le prêt, autrement appelé « cession provisoire ». En tant que patrimoine lignager, la vente ou la location explicite de la terre n'est pas admise.

Concernant les prêts ou cessions provisoires, seul le droit d'usage est admis. Ce mode d'attribution est généralement fait entre autochtone et étranger et exclut le droit d'aliénation de la terre. D'une part, cette forme de transaction permet aux familles qui ne disposent pas de terre d'y accéder partiellement pour l'agriculture de subsistance et n'est pas une cession définitive³⁶ ; sauf très rares exceptions (un seul cas a été identifié). Ce mode d'attribution requiert le plus souvent la reconnaissance du bénéficiaire qui soutient généralement le propriétaire pendant l'intensification des travaux agricoles et l'assiste durant les événements heureux ou malheureux. D'autre part, elle constitue une stratégie d'extension des plantations d'anacardier par le cédant qui profite du défrichement réalisé par le bénéficiaire pour planter la noix de cajou. Ces transactions foncières à travers le système de cession provisoire interviennent également à l'occasion de la remise en valeur des jachères. Celles-ci sont généralement faites à l'avantage des femmes qui s'en servent pour le maraîchage.

2.2. Impacts de la culture de l'anacarde sur la gouvernance foncière coutumière et sur la situation alimentaire

La culture de l'anacarde représente des enjeux nouveaux pour les populations du milieu rural. Ces enjeux constituent une véritable menace pour la gouvernance foncière coutumière et pour la sécurité alimentaire.

2.2.1. De la mutation de la gouvernance foncière coutumière

Avec l'introduction de l'anacarde³⁷ dans le centre-est du pays, la gouvernance foncière coutumière connaît une importante mutation. Cette culture a par exemple accéléré le développement de la

36 Ce mode de cession interdit le planting des cultures arboricoles comme la noix de cajou.

37 Les premières plantations d'anacardier à Kouassi-Kouassikro ont démarré au début de l'année 2000.

production individuelle. Tout récemment, lorsque l'agriculture locale était essentiellement basée sur le vivrier, les membres de la famille – y compris les mariés – travaillaient dans la plantation familiale, sous la supervision de l'aîné de la famille. En ce qui concerne l'allocation des terres au sein des familles pour l'agriculture vivrière, elle imposait sa restitution après chaque récolte. Mais aujourd'hui, les changements dans le système agricole local³⁸ ont affecté cette organisation sociale traditionnelle qui de plus en plus cède à l'individualisation de la propriété agricole. Ces plantations individuelles sont tenues par des groupes plus restreints constitués généralement du chef de ménage, de son (ses) épouse(s) et de ses enfants. L'une des raisons évoquées est la remise en cause de la gestion coutumière des terres lignagères et du système de gestion économique coutumier des chefs de lignages qui généralement s'accaparent le revenu agricole. En contrepartie, les jeunes n'attendent plus l'âge du mariage pour accéder à la terre et pour assurer leur autonomie financière, ils développent des plantations d'anacardières sur le patrimoine familial.

Cette dégradation du statut du chef de lignage s'est renforcée par le retour des planteurs des zones forestières pour se reconvertir en producteur d'anacarde. Ce retour crée une pression foncière supplémentaire. En effet, depuis la dernière décennie, la Côte d'Ivoire est en proie à des crises identitaires et socio-foncières. Dans la zone forestière par exemple, on assiste à l'intensification des conflits en rapport avec l'autochtonie. Face à la pression démographique ayant pour corollaire l'exploitation abusive des ressources naturelles et la monétarisation du foncier, les rapports entre les communautés autochtones et les migrants se fragilisent et les conflits sont orchestrés. À ces différents facteurs s'ajoute la crise militaro-politique qui a poussé de nombreux citadins originaires des zones de savane ne parvenant pas à se maintenir dans le tissu économique à retourner dans leur région d'origine pour pratiquer l'agriculture. Dans ce contexte, les savanes du centre-est de la Côte d'Ivoire, autrefois négligées, sont de plus en plus prisées et investies pour la production de l'anacarde. Ce retour des émigrés constitués de 80% de jeunes vers leur village

38 Les changements dans le système agricole local se caractérisent par l'adoption de l'anacarde et la précarisation de l'agriculture vivrière.

d'origine a exacerbé la revendication des droits individuels sur les terres lignagères. Par ailleurs, lorsque qu'ils sont dans l'incertitude d'obtenir des parcelles en fonction de leurs convenances personnelles, ils adoptent des stratégies d'accaparement libre et illicite d'espaces fonciers collectifs – contradictoire au principe coutumier en vigueur. En termes de justification, ces jeunes ayants droit soutiennent que *« la terre n'appartient pas à une seule personne, c'est pour toute la grande famille et chaque membre a le droit d'en bénéficier »*. Cette revendication individuelle met ainsi en péril la gestion collective du foncier rural dans ce milieu.

L'implication des jeunes dans l'individualisation du foncier s'explique dans une certaine mesure par l'usage incohérent de la terre par les aînés du lignage. Les enquêtes avec les jeunes soulignent que les tenants du droit d'administration du foncier adoptent un système d'appropriation privative là où s'impose une gestion collective favorisant le droit d'usufruit. En revanche, le droit d'accès à la terre reste potentiellement ouvert vers un système libéral ; non seulement en réponse aux aînés, mais surtout comme un moyen de contestation et de réclamation de la légitimité des modalités du droit d'usage comme l'estiment les jeunes ayants droit : *« Ceux mêmes qui doivent partager la terre sont en train de faire de grands champs sachant qu'on est nombreux dans la famille. Si tu ne t'impliques pas et tu veux attendre qu'on te dise ''voici ta portion'', tu risques de ne rien gagner en fin de compte »*. L'accès à la ressource foncière pour l'agriculture relève aujourd'hui d'une compétition qui n'exclut pas les principaux gestionnaires des terres lignagères que sont les aînés. L'attitude des ayants droit concernant leur mode d'accès au foncier en opposition aux principes coutumiers est soutenue par le non-respect des règles traditionnelles d'allocation des terres par les principaux tenants du droit d'administration du foncier. Ces changements contemporains des règles traditionnelles d'allocation du foncier sont la preuve de la désagrégation du pouvoir des chefs de lignage.

En réalité, l'individualisation du foncier est récurrente au sein des familles, parce qu'elle permet d'acquérir des droits de propriété sur la terre. Si l'anacardier induit une forte tendance à l'individualisation du foncier c'est parce que planter un arbre signifie

« *marquer sa propriété* » dans la société baoulé. C'est d'ailleurs la principale raison évoquée par certains chefs d'exploitation : « *quand tu plantes de l'arbre sur une terre, c'est toi qui contrôles cette terre là parce que l'arbre n'a pas de durée de vie* » ou encore « *quand tu plantes anacarde sur une terre, c'est toi qui entretiens cette terre là pendant plusieurs années. Alors le fait même d'avoir entretenu la terre là te donne des droits de propriété* ». En effet, la pérennité de cette culture impose un droit d'usage prolongé sur la terre. Elle entraîne la reconversion des droits d'usage traditionnel en un droit d'aliénation sur la ressource foncière.

Dans le département de Kouassi-Kouassikro, le développement de l'agriculture de marché a attiré l'attention de nouveaux prétendants à la terre et a favorisé une ouverture vers la mise en place de la propriété privative. Il s'agit des ayants droit non habituellement impliqués dans le jeu foncier local, à savoir les jeunes migrants et les autochtones urbains. En effet, avant la valorisation de la culture de l'anacarde, la terre était considérée comme un moyen d'autosubsistance parce qu'elle n'était utilisée que pour l'agriculture vivrière d'autoconsommation. En outre, l'interdiction de vendre le patrimoine foncier lignager comme l'exige la coutume faisait de la terre une ressource peu monnayable. Dès lors, ces ayants droit abandonnaient la terre au détriment des activités informelles génératrices de revenus, ou encore des activités « hors village » à travers les migrations (Mongbo, 2000). Le contexte actuel de développement de la culture de l'anacarde dans le département de Kouassi-Kouassikro pousse ces émigrés à s'intéresser à la terre en revendiquant leur part du patrimoine lignager. C'est une sorte de lutte de positionnement pour ces individus qui craignent d'être exclus de la terre en raison de l'augmentation de sa valeur, surtout face au caractère marchand et lucratif de la noix de cajou. Ces nouveaux comportements bouleversent les structures sociales traditionnelles et participent à l'effritement de l'unité de production familiale.

La nouvelle compétition à laquelle est soumise la terre dans cette zone de production vivrière relève des impacts non négligeables sur la disponibilité foncière et sur la situation alimentaire.

2.2.2. De la saturation de la ressource foncière à l'insécurité alimentaire

Avant l'adoption de l'anacarde, le système agricole du département de Kouassi-Kouassikro était très peu diversifié avec une forte prédominance de l'agriculture vivrière (dominé par la culture de l'igname) et maraîchère. Généralement, le maraîchage est associé à la culture de l'igname et géré par les femmes. Par le passé, l'igname constituait la principale source de revenu des producteurs et la plupart des ménages agricoles étaient tournés vers cette culture. Même si à un moment donné le coton s'est révélé aux populations comme principale culture de rente, il fut très tôt délaissé au profit de l'igname en raison de l'instabilité et la baisse constante du prix d'achat aux producteurs. Récemment, avec la valorisation de l'anacarde dans les régions de savane ivoirienne, cette population va s'intéresser à ce type d'agriculture. Avec les prix d'achat attractifs ces dernières années elle attire davantage l'attention d'une diversité d'acteurs³⁹ et occupe environ 81% des superficies cultivables des ménages. Cette culture connaît aujourd'hui un développement dynamique au point de se substituer aux cultures vivrières. En recourant à des défrichements extensifs, cette pratique agricole dévoreuse d'espace contribue à l'amenuisement de la ressource foncière dans un contexte de croissance démographique où la problématique alimentaire se pose comme une véritable préoccupation au cœur des politiques d'autosuffisance alimentaire. En tant que culture pérenne qui mobilise la terre plusieurs années, cette agriculture se présente incontestablement comme source d'insécurité foncière et alimentaire.

En ce qui concerne l'occupation de l'espace, la dynamique autour de la culture de l'anacarde a induit des changements importants dans l'usage de la terre par les ruraux. En effet, des sites jadis jugés peu attractifs et inappropriés pour la culture de l'igname sont désormais mis en valeur. Dans ce milieu, la végétation se compose d'une savane arborée propice à la production de l'igname et d'une savane herbeuse moins captivante. À une époque récente où l'agriculture locale était dominée par la culture de l'igname, les

39 Les prix de la noix de cajou avaient doublé en l'espace de dix ans passant de 200 FCFA en 2002 à 400 FCFA le kg en 2011.

savanes arborées étaient plus prisées par rapport aux savanes herbeuses, couvertes pour la plupart d'une variété d'adventices compliquant l'accès aux sols⁴⁰. Aujourd'hui, compte tenu de l'important développement de la culture de l'anacarde, ces espaces favorables à la production de l'igname se font de plus en plus rares. Comme stratégie de sécurité, les paysans sont contraints à valoriser les espaces non boisés et impropres pour le vivrier. Le développement de la culture de l'anacarde met ainsi en évidence une insécurité sur les terres agricoles et plonge l'agriculture vivrière dans une profonde incertitude d'autant plus qu'elle occupe les meilleures terres.

Cette crise foncière relative à l'économie vivrière favorise la modification du régime alimentaire. Dans le milieu local en effet, les paysans dépendent majoritairement des produits de terroir. Même si à l'origine le vivrier constituait la principale source de revenus des planteurs, les contraintes de la culture de l'anacarde sur les terres agricoles se traduisent aujourd'hui par une faible production vivrière ne permettant pas de couvrir les besoins d'autoconsommation. La dépendance des produits de territoire est ainsi compromise et les paysans sont dans l'obligation de se servir des revenus de l'anacarde pour se procurer de la nourriture comme l'explique un chef de lignage : *« avant où on faisait les grands champs d'igname, on n'avait pas de problème pour manger. Comme anacarde a occupé la grande partie des terres, on est obligé de réduire les superficies. De ce fait, la production ne peut plus couvrir les besoins de consommation. On est obligé de prendre l'argent d'anacarde pour acheter la nourriture. Parfois l'argent d'anacarde là ne suffit pas »*. Le régime alimentaire est dès lors soumis à une transition dans laquelle les paysans produisaient l'essentiel de leurs besoins alimentaires à une situation de difficulté à satisfaire leurs besoins d'autoconsommation. Cette insécurité alimentaire a engendré la résurgence de nouvelles formes de contractualisation dans l'organisation du travail agricole. Le mode de rémunération de la main-d'œuvre agricole salariée cède de plus en plus la place à d'autres formes d'arrangement en l'occurrence, le don de vivres en lieu et place des devises : *« aujourd'hui, si on ne va pas*

40 Ces savanes herbeuses sont dominées par le chiendent, une espèce d'herbe très envahissante et difficile à éliminer.

travailler dans champs des gens, on ne peut pas avoir de la semence pour la production annuelle. Souvent même, c'est grâce à ces activités qu'on gagne à manger à la maison ». Généralement, ces arrangements se réalisent en début de saison agricole vivrière notamment, en période de buttage et de sarclage. À cette période, la plupart des ménages traversant une phase de soudure se reconvertissent en une main-d'œuvre agricole au service des gros producteurs. Cette reconversion sert non seulement de stratégie d'accès aux denrées alimentaires, mais permet également à certaines familles d'obtenir le matériel pour la nouvelle production. Pour ce groupe de producteur, l'allocation du travail à des actifs agricoles constitue un avantage en ce sens où cette activité permet une certaine ponctualité sur le calendrier agricole.

Pour conclure, la dynamique de la culture de l'anacarde dans le centre-est de la Côte d'Ivoire a entraîné une saturation foncière qui provoque la redéfinition des surfaces dédiées à l'agriculture vivrière. Cette insécurité à laquelle l'agriculture vivrière est soumise entraîne une baisse de la production et les ménages paysans qui en tirent l'essentiel de leur consommation sont exposés à des risques d'insécurité alimentaire. Les stratégies de récupération des espaces cédés et l'agriculture dans les périphéries villageoises se présentent comme une alternative évidente.

2.3. Réappropriation des espaces concédés et développement de l'agriculture intra-villageoise

La valorisation de la culture de l'anacarde dans les zones de savane ivoirienne et l'évolution constante des prix d'achat aux producteurs ont poussé les paysans du centre-est à s'orienter vers cette culture de rente qui relègue le vivrier au second plan de leur production. Aujourd'hui, l'anacarde représente pour les paysans de la partie septentrionale, le même intérêt que le café et le cacao pour les populations des zones forestières du pays. Le système employé pour le développement des vergers a reposé sur une stratégie d'association des plants d'anacardier aux cultures vivrières. Étant donné que les plantations vivrières étaient tenues sur d'importantes superficies variant entre 1 et 4 hectares, l'association continue a entraîné une raréfaction des terres agricoles. Conscients des risques d'insécurité alimentaire qui découlent de ce système d'exploitation extensif, les

paysans recourent à diverses stratégies notamment : la réappropriation des espaces concédés et le développement de l'agriculture intra-villageoise.

Avant la culture de l'anacarde, les savanes herbeuses étaient généralement prêtées aux migrants en raison de l'accès difficile aux sols. Ces prêts qui excluent le droit d'usage définitif de la terre contraignent ces bénéficiaires à pratiquer principalement l'agriculture à cycle court. Ainsi, ceux-ci utilisent ces terres pour la production de l'igname précoce localement appelée « *couba* »⁴¹. Cette variété d'igname qui constitue la principale source de revenus des allochtones est aujourd'hui soumise à une insécurité parce que les savanes herbeuses intéressent désormais les autochtones au même titre que les étrangers. Au départ, les producteurs avancèrent que ces espaces non boisés restent impropres et inadaptés à l'agriculture vivrière. Cependant, eu égard à la saturation des parcelles favorables à ce type d'agriculture, ces surfaces inadaptées sont de plus en plus réclamées.

Pour certains autochtones qui ne disposent plus de réserves foncières pour l'agriculture vivrière, la principale alternative consiste à opter pour un système d'association culturale dans les premières années de croissance des plants d'anacardier. Cette association dure en moyenne quatre années avec un progressif retrait ou diminution de certaines spéculations associées (igname, manioc, banane plantain, maïs, arachide et ananas). On constate dès lors que malgré l'importance de l'association culturale comme stratégie d'optimisation de la production alimentaire, elle demeure moins profitable à long terme pour les cultures vivrières qui finissent par être exclues de l'espace. Si certains adoptent les stratégies d'association, d'autres par contre procèdent par la mobilisation des espaces de proximité.

Dans un premier temps, on assiste dans ce milieu au développement de l'agriculture intra-villageoise. Les espaces naguère réservés aux cultures annuelles ne permettant pas la production

41 Assertion empruntée du langage malinké pour désigner une espèce d'igname précoce qui produit très tôt dès le mois de juillet.

suffisante de vivres, tous les espaces intra-villageois sont pris d'assaut. Les espaces lotis sont de plus en plus occupés par les paysans pour la production vivrière et maraîchère et répondent aux besoins de consommation. Cependant, ces surfaces restent très petites et ne répondent que très partiellement au problème de l'auto-production. Malgré la précarité de ce type d'agriculture – livré à la fréquentation des animaux domestiques, son accessibilité à tout moment, ses réponses adaptées aux habitudes alimentaires et sa proximité des zones d'habitation lui confère une importante chaîne de valeur favorable à la nutrition. Compte tenu des enjeux importants de ce type d'agriculture, on constate de plus en plus à un certain engouement au sein des ménages ruraux à l'avantage de cette pratique.

D'autre part, l'acuité du problème d'accès à la terre pour la production vivrière a permis à certains individus de s'appuyer sur leurs relations intercommunautaires. Le plus souvent, ces relations leur permettent d'obtenir les espaces dans les villages voisins pour l'agriculture vivrière d'autosubsistance : *« à cause des problèmes de terre qu'on rencontre ici, j'ai demandé la terre à un ami à Blékro pour faire igname ; je suis donc obligé de parcourir des kilomètres pour atteindre mon champ »*. Cette problématique foncière telle que décrite n'est pas spécifique aux sites concernés par nos enquêtes. Elle est vécue de la même façon dans les villages environnants. Ces transactions intercommunautaires sur de très petites superficies pour l'agriculture d'autosubsistance dépendent toujours des affinités et des relations sociales existantes entre les individus des communautés concernées.

3. Discussion

Les résultats montrent que la gestion coutumière du droit foncier en pays baoulé est une procédure marginale pour certaines catégories sociales et en particulier pour les femmes. Elles constituent de ce fait une couche sociale vulnérable dans le milieu rural. L'exclusion de la femme dans la procédure d'enregistrement des ayants droit à la terre s'explique par le fait qu'elles ne sont pas habilitées, selon la coutume Akan, à participer à la gouvernance foncière. Ces résultats confirment la pensée de Soro (2009) lorsqu'elle soutient que les inégalités entre les hommes et les femmes

relativement à l'accès à la terre trouvent leur fondement dans les systèmes coutumiers. Leur statut dans le ménage rural reste exclusivement rattaché à la gestion du foyer et à l'éducation des enfants. Au niveau des travaux champêtres, elles font généralement des cultures vivrières et maraîchères négociées sur les parcelles de leur époux. Ces points évoqués sont similaires aux résultats obtenus par Koné (2011) lorsqu'elle évoque que les femmes héritent rarement des terres de valeur de façon définitive avec des droits exclusifs. En effet, les droits dont bénéficient les femmes sont des droits temporaires d'usufruit, qualifié de droit « secondaire » et « dépendant de ceux des hommes » selon certains auteurs (Lastarria-Cornhiel, 1997 et Hilhorst, 2000). Ces droits, susceptibles de leur être retirés à la fin d'une saison de culture ou en cas de divorce s'accompagnent le plus souvent d'importantes restrictions : interdiction de planter les cultures pérennes, de céder leurs parcelles (vente, location ou mise en gage).

Dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, particulièrement dans le département de Kouassi-Kouassikro, le système agricole autochtone reposait sur le collectivisme agraire. Mais avec le développement de la culture de l'anacarde, ce système traditionnel s'effondre progressivement au profit de l'individualisme agricole. Cette individualisation de la tenure foncière évolue dans le sens d'une privatisation des droits d'usage du foncier. Ailleurs chez des migrants sénoufo de Kongodjan en basse Côte d'Ivoire, Soro et Colin (2008) démontrent que l'avènement des cultures de marché a certes entraîné une évolution vers une individualisation des droits, mais ne porte que sur les droits d'usage, restreints de surcroît par l'interdiction de planter des cultures pérennes. À Kouassi-Kouassikro, l'individualisation du foncier s'accompagne d'une aliénation (action de planter les cultures pérennes sur les parcelles dont seul le droit d'usage est admis) et d'une privatisation du droit d'usage du foncier. Ceci en ce sens où les tenants du droit d'usage utilisent l'anacardier pour matérialiser leur droit d'appropriation individuel sur les terres obtenues par morcellement. La situation foncière à Kouassi-Kouassikro est contradictoire à la situation foncière décrite à Kongodjan par Soro et Colin. On peut pointer du doigt les différences coutumières comme un facteur à la base de cette externalité entre les migrants sénoufo en basse Côte d'Ivoire et le peuple baoulé du centre-est. Cette individualisation du droit d'usage peut, entre autres, s'expliquer par la flexibilité du

système foncier coutumier du groupe Akan qui, par ailleurs, n'impose aucune sanction en cas de contournement des normes.

Au regard de ce qui précède, on retient que la situation foncière dans le centre-est de la Côte d'Ivoire et notamment dans le département de Kouassi-Kouassikro est conforme à la vision dynamique des théories évolutionnistes des droits de propriété selon laquelle, la pression sur la ressource foncière conduit à une individualisation et une privatisation des droits fonciers (pour reprendre les expressions de Platteau, 1996).

Notre recherche révèle que le développement de la culture de l'anacarde a entraîné la résurgence d'une nouvelle catégorie d'acteur notamment jeune qui impose avec autorité leur droit d'appropriation individuel sur les terres collectives. L'accapement du foncier à l'œuvre à travers cette stratégie d'appropriation de la terre peut s'expliquer par l'augmentation constante de la valeur de la terre face au développement de l'agriculture de marché et de son enjeu économique. Au Niger, Doka et Mominart (2004) ont démontré que l'accroissement de la démographie et l'amenuisement des terres agricoles a conduit à une redistribution sociale du foncier. Dans le cas de notre étude, la pression sur les terres agricoles impulsées par le développement de la culture de l'anacarde et la charge démographique a provoqué la fragilisation de la gouvernance foncière collective. Cette situation dans le centre-est du pays est similaire à celle observée à Tioroniaradougou (nord de la Côte d'Ivoire) qui pose que l'éviction du chef de lignage comme gestionnaire exclusif des terres de la famille se renforce avec le développement de l'arboriculture (Aloko-N'guessan et al, 2018). Ce contournement des normes de la gouvernance foncière coutumière est parfois à l'origine de fortes tensions entre les groupes familiaux, mais se reconvertit très rarement en vif conflit contrairement à ce qu'on observe chez les peuples Abouré en basse Côte-d'Ivoire (Kouamé 2010) et au sud du Bénin (Magnon et al, 2015) où les conflits entre lignages locaux exacerbés par la raréfaction accentuée de la ressource foncière sont très fréquents. L'absence de conflit foncier ouvert chez le groupe Akan du centre-est de la Côte d'Ivoire s'explique par le fait que la logique sociale des rapports fonciers est encore très prégnante.

Le développement de l'agriculture de marché et les demandes excessives d'accès au foncier agricole entraînent une pression sur la

terre et est à l'origine d'une insécurité et d'une saturation foncière. Dans les zones réputées pour la production vivrière et maraîchère, lorsque l'agriculture pérenne fait son apparition, les demandes accrues d'occupation foncière sont formulées et on assiste à l'amenuisement des superficies de vivrier. La recrudescence d'une culture de rente pérenne pour corollaire la réduction des surfaces de vivrier met ainsi en péril l'autosuffisance alimentaire dans ce milieu où les paysans en tirent l'essentiel de leur consommation. Cette idée est soutenue par Kra (2017) lorsqu'il souligne que les changements dans l'agriculture locale constituent une potentielle menace pour la sécurité alimentaire.

Conclusion

L'augmentation constante des prix de la noix de cajou ces dernières années suscite un réel engouement au sein de la paysannerie. Celle-ci s'est accompagnée par la création de très grandes superficies d'anacardier dans le centre-est de la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, cette culture connaît un développement important au point où toutes les parcelles qui autrefois servaient de site de production vivrière sont assujetties. Compte tenu de ses réponses adaptées aux besoins économiques des producteurs, elle attire davantage l'attention d'une pluralité d'acteurs. La terre étant le principal support de production agricole, elle reste soumise à une insécurité lorsqu'elle fait face à une diversité d'acteurs. En outre, la nouvelle dynamique autour de cette filière agricole a engendré des changements importants dans la gouvernance foncière coutumière d'une part et sur la situation alimentaire locale d'autre part.

Tout en mobilisant un guide d'entretien semi-directif dans le cadre de la collecte des données sur le terrain, l'étude est parvenue aux résultats que : la dynamique de la culture de l'anacarde a engendré la diversification des producteurs locaux. Celle-ci a nettement impulsé une mutation de la gouvernance foncière coutumière, avec une évolution vers l'individualisation et l'aliénation du droit d'usage. Les indices de cette mutation se résument en : la violation des règles traditionnelles de gestion foncière (en l'occurrence l'aliénation du droit d'usage) par les aînés, la contestation et la réclamation de la légitimité des modalités du droit d'usage par les ayants droit à travers un accès illicite aux terres lignagères.

Ces changements observés dans le système agricole local exacerbent la pression sur la terre, provoquent une saturation foncière et entraînent la redéfinition des superficies de l'agriculture vivrière. En conséquence, la production vivrière connaît de fortes diminutions et les ménages paysans qui en tirent l'essentiel de leur consommation restent soumis à une insécurité alimentaire. Longtemps destinée à ravitailler les grands centres urbains ivoiriens, la production vivrière du centre-est, en baisse, a des conséquences qui ne se limitent pas seulement au niveau des producteurs locaux, mais s'étendent sur tout le territoire national et se perçoivent par la cherté des denrées alimentaires. Il est donc nécessaire pour les politiques agricoles de soutenir techniquement les producteurs d'anacarde à travers l'intensification des conseils agricoles sur les conséquences de cette agriculture de rente.

Références bibliographiques

- Aloko-N'guessan J., Koffi-Didia M.A., Coulibaly T.H. (2018). *Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradoukou (Nord de la Côte d'Ivoire)*. EchoGéo, 15 p.
- Beauchemin C. (2000). *Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique*. Thèse de Doctorat en aménagement et urbanisme ; Université de Paris VIII.
- Boué C. (2013). *Changement institutionnel et pratiques de sécurisation des droits fonciers : le cas d'une commune rurale des hautes terres malgaches (Faratsiho)*. Thèse de doctorat en science économique, centre international d'étude supérieur en sciences agronomiques, 304 p.
- Chauveau J.-P. & Dozon. J.-P. (1985). *Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire*. ORSTOM, 64-80
- Chauveau J.-P. (2002). *Une lecture sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural*. Document de travail de l'Unité de Recherche 095, n°6, 49 p.
- Chauveau J.-P. (2006). How Does an Institution Evolve? Land, Politics, Intergenerational Relations and the Institution of the Tutorat Between Autochthons and Migrant Farmers in the Gban Region (Côte-d'Ivoire). In R. Kuba, C. Lentz (Eds.), « *Land rights and the politics of belonging in West Africa* », Leiden,

- Brill Academic Publishers, African Social Studies Series, p. 213-240.
- Colin J.-P. (1990). *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Paris : Éditions de l'ORSTOM, Collection à travers champ, 284 p.
- Colin J.-P. (2006). *Disentangling Property Rights in Land. An Economic Ethnography of Intra-family Access to Land in Lower Côte-d'Ivoire*. Communication présentée à la conférence ISNIE «*Economic, Political and Social Behavior*», Boulder, Colorado, September, 21-24.
- Coulibaly A. (2006). *Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien, Droits, Autorités et procédures de règlement des conflits*. Colloque international "les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier, 19 p.
- Doka M et Momimart M., (2004). *Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger ?* dossier n°128 de l'iied, 18p.
- Dupire M. (1960). *Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire*. Études Éburnéennes, VIII, Abidjan: Ministère de l'Éducation Nationale, 237 p.
- Hilhorst T., (2000): Women's Land Rights: Current Developments in Sub-Saharan Africa, in *Evolving Land Rights, Policy and Tenure in Africa*, Edited by Camila Toulmin and Julian Quan, iied, DFID, pp 181-206
- Johnson O. (1972). *Economic Analysis, The Legal Framework and Land Tenure Systems*. *The Journal of Law and Economics*, XI (1), 259–276.
- Koné M. (2011). *Femmes et foncier*. Foncier et développement, 4p.
- Kouamé G. (2010). *Droits fonciers et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société Abouré*. Thèse de doctorat unique en sociologie, institut d'ethno-sociologie de l'université de Cocody Abidjan, 350p.
- Kra K.V. (2011). *Les stratégies de captation de l'espace des acteurs locaux dans la nouvelle dynamique socio-foncière à travers le transfert de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro*. Thèse de doctorat nouveau régime, sociologie économique, université de Bouaké, 406 p.

- Kra K.V. (2017). *De l'essor de l'économie anacardière à la problématique de la sécurité alimentaire dans les zones de savane en Côte d'Ivoire : le cas de la région du Gbêkê*. Global Forum on Food Security and Nutrition: 116–117.
- Lastarria-Cornhiel S. (1997). *Impact of Privatisation on Gender and Property Rights in Africa*. World Development, vol 25, N° 8, pp 1313-1333.
- Lavigne Delville Ph. (1998). *Sécurité foncière et intensification*. In quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala-coopération française, 264-268.
- Lavigne Delville Ph. (2006). *Sécurité, insécurité et sécurisation foncière : un cadre conceptuel*, réforme agraire et coopérative, n°2006/2, 18-25.
- Lavigne Delville P., Colin J.-P., Ka I., Merlet M. (2017). *Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*. IRD, IPAR, union économique et monétaire ouest africain, 198 p.
- Le Guen T. (2004). *Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d'Ivoire : problèmes de coexistence*. Les Cahiers d'Outre-Mer, presse universitaire de Bordeaux, 20 p.
- Magnon Z.Y., Adjahouhou L., Nassi K.M., Tossou C.R., Mongbo R., Biaou G. (2015). *Pression foncière et individualisation des droits fonciers ruraux. Les limites de la théorie évolutionniste des droits de propriété, une étude de cas au sud-Bénin*. Annales des sciences agronomiques, 1-18.
- Mongbo R. (2000). *Disponibilité en terres et régime foncier en milieu rural au Sud-Bénin : diagnostic d'un phénomène complexe à l'aide d'une approche centrée sur les acteurs*. Ed. Karthala-URED. Paris-Saint-Louis, 185-204.
- Platteau J-P. (1996). *The Evolutionary Theory of Land Rights as Applied to Sub-Saharan Africa: a Critical Assessment*. Development and Change, 27 (1), 29–86.
- Platteau J.-P. (1998). *Une analyse des théories évolutionniste des droits sur la terre*. In quelle politiques foncières pour l'Afrique rurales ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Karthala-coopération Française, 123-130.

- Schwatz A. (1972). *Immigration et développement dans le Sud-Ouest ivoirien*. Dakar.
- Shipton P. (1989). *How private property emerges in africa, directed and undirected land tenure reforms in densely settled areas south of the Sahara*. Boston, Havard university, 190 p.
- Soro D.M. & Colin J.-p. (2008). *Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire*. *Économie Rurale*, n°303-304-305, 154-168.
- Soro D.M. (2009). *Dynamiques des systèmes de production, droits foncier et gestion intra-familiale de la terre chez des migrants sénoufo dans le Sanwi (Côte d'Ivoire)*. Thèse unique de doctorat en sociologie, institut d'ethno-sociologie de l'université de Cocody Abidjan, 290 p.

Dépôt Légal N° : 14612 du 16/01/2023
Bibliothèque Nationale du Bénin, 1^{er} trimestre